

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2020/24

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 22

POUR : 22 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 22/09/2020

M. Pierre DEMISSY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Danielle ANDREY (arrivée à 18h10), Nadège LAMPSON, Françoise PAYEN, Mr Roland CANIVENQ, Pascal COLSON (arrivé à 18h15), Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY (arrivé à 19h20), Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Léopold-Désiré NANJI, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION, Bruno VALET.

Représenté : M. Jean DE POUILLY a donné pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

OBJET : RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - Renouvellement de l'agrément 2021-2024

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, et notamment la compétence « Création et gestion d'un relais d'assistants maternels » (RAM) ;

Vu la délibération n°2020/55 du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau et notamment pour l'approbation des contrats à signer avec les partenaires du RAM du type projet de fonctionnement, agrément ;

Considérant que l'agrément du RAM par la Caisse d'allocations Familiales (CAF) prend fin le 31/12/2020 et qu'il convient de solliciter son renouvellement avant le 1^{er} octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable remis par le Comité de pilotage du RAM ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'approuver les orientations du projet de fonctionnement 2021-2024 telles que présentées
- AUTORISE le Président à solliciter auprès de la CAF des Ardennes le renouvellement de son agrément
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

